

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

ANNEXES

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes affecté(e) au Lycée Guy CHAUVET.

Merci de rapporter le dossier d'inscription constitué des pièces suivantes

Dépôt des dossiers d'inscription :

Mercredi 3 juillet de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Jeudi 4 juillet de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

Si vous n'avez pas la possibilité de déposer le dossier aux dates ci-dessus, vous pouvez le déposer ou l'envoyer par courrier au lycée avant le 12 juillet

Merci de veiller à ce que votre dossier soit complet avant de nous le faire parvenir.

Le dossier d'inscription doit être constitué des pièces suivantes :

- la fiche de renseignement ci-jointe dûment complétée
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- 1 photocopie de l'attestation JDC
- une photocopie des résultats du Bac (à envoyer par mail à ce.0860021f@ac-poitiers.fr)
- la fiche d'urgence dûment complétée et signée à destination de l'infirmerie. Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.
- les photocopies des certificats de vaccinations obligatoires (DT-POLIO) à destination de l'infirmerie
- un **RIB (obligatoire)**
- Fiche « service gestion » + RIB à coller sur la fiche
- un exéat ou certificat de fin de scolarité (à demander à l'établissement où vous étiez précédemment scolarisé.e)
- la fiche « autorisation de photo de classe » et « adhésion volontaire à la MDL » dûment complétée
- une cotisation de 10 € facultative pour l'adhésion à la Maison des Lycéens (paiement en espèces, CB ou chèque à l'ordre de la MDL du lycée comportant au dos les nom/prénom de l'élève)
L'adhésion à la Maison des Lycéens est volontaire ; elle permet à l'adhérent.e d'accéder aux activités de la MDL, d'être assuré.e pour toute sortie et tout voyage éducatif de la MDL, de participer, hors temps scolaire, aux divers projets financés par la MDL : cinéma, clubs divers, sorties,...
- la notification de bourse du CROUS pour 2024-2025 si vous êtes boursier.ère
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année 2024-2025. En cas d'impossibilité de la fournir le jour de l'inscription, merci de la donner à la rentrée
Une assurance pour tous les accidents que l'étudiant.e pourrait causer à l'occasion de ses déplacements est fortement conseillée.

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

ANNEXES

LISTE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Code	Libellé	Code	Libellé
Agriculteurs exploitants			
10	Agriculteurs exploitants		
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise			
21	Artisans	22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus		
Cadres et professions intellectuelles supérieures			
31	Professions libérales	33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques	35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
Professions intermédiaires			
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux	45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise		
Employés			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises	55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers		
Ouvriers			
62	Ouvriers qualifiés de type industriel	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles		
Retraités			
71	Retraités agriculteurs exploitants	72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres	75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés	78	Anciens ouvriers
Personnes sans activité professionnelle			
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	86	Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

Un lieu convivial
50% des lycées ne possèdent pas de lieu dédié à la MDL.



Une salle d'art
Avec du matériel d'arts plastiques mis à disposition, interventions ponctuelles



Une Web Radio

Une salle de musique
Avec du matériel mis à disposition et la possibilité d'apporter votre propre matériel pour y répéter.



Des sorties

Escape Game, accrobranche, sortie de Noël à Poitiers, Spectacles, Laser Game, Bowling...

Des clubs : Manga (dessin, films, lectures, culture et langue japonaises), Jeux de rôles, Atelier Slam, etc....

Mais aussi les photos de classe, le sweat du lycée...

Du cinéma : séances du mercredi après midi en période scolaire gratuites pour les adhérents

UNE
IDÉE

UN
PROJET



Des projets

La MDL est gérée par les élèves élus en début d'année scolaire. Tous les cotisants peuvent leur proposer des projets.



Document à conserver

INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas du lycée sont préparés et livrés par la cuisine centrale du lycée Professionnel Marc Godrie de Loudun, avec qui nous travaillons en étroite collaboration afin de proposer aux élèves des menus variés et à thème.

Le lycée, soucieux de servir des produits locaux et de qualité propose **50% de produits alimentaires durables dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique**. Un menu végétarien est proposé aux élèves chaque semaine.

Notre restaurant scolaire dispose de 130 places et le service est assuré de 11h30 à 13h30 par un chef de cuisine et secondé par deux collègues.

Un bar à salade permet aux élèves de se servir en autonomie parmi plusieurs choix d'entrées froides.

Le lycée propose 4 formules d'inscription à la restauration :

- Demi-pensionnaire 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi),
- Demi-pensionnaire 5 jours (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi),
- Interne (L'internat se situe au lycée Marc Godrie),
- Externe (Repas ponctuel possible).

Moyen d'accès au service de restauration

L'accès au restaurant scolaire se fait au moyen d'une carte. **Elle est remise GRATUITEMENT aux nouveaux élèves pour toute la scolarité au lycée.**

En cas de dégradation ou de perte, le remplacement de cette carte est à la charge de la famille pour un montant de **8.00 €**.

En cas d'oubli de la carte, une autorisation de déjeuner peut être retirée auprès du service gestion.

Changements de régime

En début d'année scolaire, vous pouvez changer de régime jusqu'au vendredi 20 septembre inclus, en raison des ajustements d'emplois du temps de début d'année.

En cours d'année scolaire, la demande de changement de régime peut s'effectuer 15 jours avant la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant (tout trimestre commencé est dû en totalité).

Ces demandes doivent être adressées par écrit (mail ou courrier) uniquement au service gestion.

Modalités de paiement

Le règlement de la cantine s'effectue auprès du service gestion :

- Par chèque bancaire,
- En espèces,
- Par virement bancaire sur le compte du lycée,
- Par carte bancaire sur le site EduConnect.



Pas de prélèvement automatique exceptionnellement pour cette année scolaire !
(En raison d'un changement de logiciel)

Pour un règlement des factures de restauration en plusieurs fois, merci de prendre contact avec le service gestion afin de mettre en place un échéancier avant le lundi 30 septembre 2024.

➤ int.0860021f@ac-poitiers.fr – 05.49.98.80.20

Pour information :

TARIFS 2024				
Régime	DP4	DP5	INTERNE	EXTERNE
1^{er} trimestre (sept. à déc.)	200,40 €	228,75 €	585,42 €	4,50 € Le repas (Règlement en chèque ou espèces auprès du service gestion)
2^{ème} trimestre (janvier à mars)	160,32 €	183,00 €	468,33 €	
3^{ème} trimestre (avril à juillet)	120,24 €	137,25 €	351,25 €	
TOTAL ANNUEL	480,96 €	549,00 €	1 405,00 €	

Les tarifs de la restauration sont définis et revus au 1^{er} janvier de l'année suivante par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le **fonds social pour les cantines** peut aider les familles qui rencontrent des difficultés financières. Il ne faut pas hésiter à retirer un dossier auprès du service gestion.

Remises d'ordre

Les remises d'ordre sont déduites de la facture de restauration.

De plein droit dans les conditions suivantes :

- Fermeture du service de restauration (grève du personnel ou cas de force majeure),
- Élève participant à une sortie, un voyage scolaire organisé par l'établissement,
- Stage en entreprise amenant l'élève à prendre son repas en dehors de l'établissement,
- Formation en entreprise obligatoire dans le cadre du cursus scolaire (classes de BTS).

Sur demande écrite avec justificatif :

- Élève absent pour maladie avec certificat médical (**absence supérieure à 6 jours consécutifs**),
- Pratiques liées aux usages d'un culte.

SERVICE GESTION 2024/2025

**RIB A JOINDRE OBLIGATOIREMENT
MÊME SI ELEVE EXTERNE**

COLLER VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ICI
(Pas d'agrafes, ni de scotch)

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

Je soussigné(e), Madame/Monsieur,Responsable légal
et financier de l'élève en classe de

Ou l'élève majeur lui-même en classe de

- ✓ **Souhaite l'inscription au service de restauration ou d'hébergement** pour
l'année scolaire 2024/2025 et certifie avoir pris connaissance des modalités de
fonctionnement de la restauration :

DP 5 jours DP 4 jours Interne

- ✓ **Ne souhaite pas l'inscription au service de restauration :** Externe

J'accepte l'envoi des factures par mail : Oui Non

Fait le :

Signature du responsable
légal et financier

Ou de l'élève majeur



Année 2024 / 2025

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe :

Externe – Demi-pensionnaire – Interne (préciser si interne dans un autre établissement.....)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

Représentant légal 1 - NOM :

Adresse.....

☐ domicile :

☐ travail :

☐ portable :

Adresse électronique :

Représentant légal 2 – NOM :

Adresse.....

☐ domicile :

☐ travail :

☐ portable :

Adresse électronique :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance **de l'établissement** et des services d'urgence : *allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...*

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

À le

Signature(s) du ou des représentants légaux :